

PAR SDÉ ET COURRIEL

Le 9 septembre 2025

Me Carolina Rinfret  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
500, boulevard René-Lévesque Ouest,  
5e étage, bureau 5.100  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : R-4307-2025 – Hydro-Québec dans ses activités de distribution – Demande du Distributeur pour la révision tarifaire des années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 / DÉPÔT DE SUJETS D'INTERVENTION ADDITIONNELS DU ROÉÉ SUITE À LA DÉCISION D-2025-087**

Chère consœur,

Le 28 août dernier, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) a déposé sa demande d'intervention, sa liste de sujets<sup>1</sup> et son budget de participation dans le dossier en rubrique, conformément aux instructions de la Régie<sup>2</sup>.

Le 4 septembre 2025, la Régie rendait sa décision D-2025-087 sur les demandes d'intervention déposées dans le dossier conjoint d'Hydro-Québec dans ses activités de transport et de distribution R-4305-2025. Dans cette décision, elle renvoie deux sujets d'intervention du ROÉÉ au présent dossier :

« **Microréseaux**

[59] Le ROÉÉ entend aborder la question des efforts quant au déploiement des microréseaux comme filière, dans une perspective de satisfaction des besoins énergétiques, et ce, indépendamment du déploiement des solutions de fiabilité traditionnelles.

[60] **La Régie ne retient pas ce sujet qui concerne spécifiquement le dossier tarifaire du Distributeur** et déborde du cadre d'étude du présent dossier.

**Coupures d'électricité en temps de canicule**

[61] Le ROÉÉ entend recommander à la Régie d'interdire les coupures d'électricité par Hydro-Québec pendant les périodes de canicule, où les températures élevées constituent

<sup>1</sup> R-4307-2025, [C-ROÉÉ-0003](#).

<sup>2</sup> [A-0002](#).

un danger pour la santé.

**[62] La question des coupures d'électricité concerne spécifiquement le dossier tarifaire du Distributeur et déborde du cadre du présent dossier. »**

(Nos soulignements. Caractère gras et italiques de la Régie.)

Compte tenu de ces circonstances particulières dans les dossiers tarifaires concomitants déposés par Hydro-Québec, le ROÉÉ demande à la Régie de lui permettre d'intervenir sur ces deux sujets dans le cadre du présent dossier, tel que soumis dans la *Liste de sujets additionnels du ROÉÉ* ci-jointe.

Le sujet n°4 (Microréseaux) et le sujet n°6 (Résilience des clients en période de canicule) soumis au dossier R-4305-2025<sup>3</sup> deviennent ainsi les sujets n°8 et n°9 du ROÉÉ dans le présent dossier R-4307-2025. Les sujets soumis sont repris tels quels. La seule référence qui y est mentionnée (B-0007) est donc une pièce du dossier R-4305-2025.

Le ROÉÉ formalise par la présente sa conclusion, à l'égard du sujet de la résilience des clients en période de canicule, formulée en réponse aux commentaires d'Hydro-Québec sur les demandes d'intervention et faisant suite à la décision de la Régie D-2025-087 :

« Au paragraphe 62 de la décision procédurale de la Régie dans le dossier R-4305-2025 en réponse à la proposition du ROÉÉ d'étudier cet enjeu en collaboration avec UC, la Régie indique plutôt que la question des coupures d'électricité concerne spécifiquement le dossier tarifaire. Or, le présent dossier correspond précisément ce dossier tarifaire.

[...] le ROÉÉ convient que son sujet n°6 dans le dossier R-4305-2025 devrait être déplacé dans le présent dossier.

Le ROÉÉ demande donc à la Régie de l'autoriser à traiter de cet enjeu en collaboration avec UC dans le présent dossier. »<sup>4</sup>

Le ROÉÉ ajoute que la même chose devrait prévaloir pour le sujet des microréseaux (sujet n°4), la Régie n'ayant pas retenu ce sujet dans R-4205-2025 puisqu'il « concerne spécifiquement le dossier tarifaire du Distributeur », soit le présent dossier.

Compte tenu des circonstances particulières menant à la présente, le ROÉÉ comprend qu'Hydro-Québec pourrait vouloir émettre des commentaires additionnels. Si c'est le cas, il se réserve le droit d'y répondre par la suite.

---

<sup>3</sup> R-4305-2025, [C-ROÉÉ-0004](#), p. 5 et 7 (PDF).

<sup>4</sup> [C-ROÉÉ-0005](#), p. 5-6.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur,  
l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*Franklin Gertler Etude Legale*

par : Franklin S. Gertler, avocat  
Gabrielle Champigny, avocate

GC/ya

P.j. : Formulaire de liste de sujets additionnels du ROÉÉ

c.c. (courriel seulement)

Mes Marie-Michelle Côté et Simon Turmel, Hydro-Québec

M. Jean-Pierre Finet, analyste externe du ROÉÉ

M. Philippe Gauthier, analyste externe du ROÉÉ

Coordination du ROÉÉ